

## Questions au Feuilleton

vérifiée par un train. Ces inspections doivent être effectuées par un chef de voie. 4. Si on prévoit des conditions particulières telles que des glissements de terrain, des inondations, des températures extrêmes, des risques de feu de forêt et du vandalisme, la voie doit être inspectée plus fréquemment. b) et c) Le règlement de la CCT exige des inspections de sécurité de tout matériel ferroviaire avant sa mise en service. Ce règlement est raffermi par les formalités d'inspection mises au point par la Compagnie et qui exigent des vérifications suivies, périodiques et à chaque voyage en vue de s'assurer que les principales pièces du matériel ferroviaire fassent l'objet d'une inspection complète dans un délai prédéterminé.

5. Un formulaire spécial pour faire rapport des défauts est utilisé depuis un certain temps par tout le personnel de service routier qui est bien renseigné sur son utilisation. Toute déféctuosité manifeste doit faire l'objet d'un rapport en vue d'une réparation au terminus ou si possible en cours de route.

## LA CAISSE DE RETRAITE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Question n° 5015—**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):**

1. Quelle somme totale y avait-il dans le compte de pension du service public a) au 31 mars 1973, b) au 31 mars 1974, c) au 31 mars 1975?

2. Quel taux d'intérêt le gouvernement a-t-il payé pour utiliser cet argent au cours des années financières terminées aux dates indiquées ci-dessus?

3. Quel montant en intérêts a été porté à l'actif du compte de pension du service public au cours des années financières closes a) le 31 mars 1973, b) le 31 mars 1974, c) le 31 mars 1975?

4. Quelle somme totale avait-on puisée au compte de pension du service public pour la verser au cours des années financières closes a) le 31 mars 1973, b) le 31 mars 1974, c) le 31 mars 1975?

**L'hon. Jean Chrétien (président du Conseil du Trésor):**

1. a) \$4,945,750,813. b) \$5,427,502,239. c) \$6,420,297,891.

2. Trimestre se terminant le 30 juin, 1972 1.4601; le 30 septembre 1972, 1.4659; le 31 décembre 1972, 1.4778; le 31 mars 1973, 1.4931; le 30 juin 1973, 1.5042; le 30 septembre 1973, 1.5252; le 31 décembre 1973, 1.5364; le 31 mars 1974, 1.5490; le 30 juin 1974, 1.5642; le 30 septembre 1974, 1.5900; le 31 décembre 1974, 1.6259; le 31 mars 1975, 1.6363.

3. a) \$184,190,199. b) \$202,866,916. c) \$227,008,801.

4. a) \$137,073,425. b) \$163,297,280. c) \$184,831,352.

## LE COMPTE DES PRESTATIONS DE RETRAITE SUPPLÉMENTAIRES

Question n° 5017—**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):**

1. Du 1<sup>er</sup> avril 1974 au 31 mars 1975, à raison de quel montant a) des employés, b) le gouvernement ont-ils contribué au compte des prestations supplémentaires de retraite?

2. Du 1<sup>er</sup> avril 1974 au 31 mars 1975, quel montant total, débité au compte des prestations supplémentaires, a-t-on versé sous forme de prestations supplémentaires et à combien de personnes a-t-on versé ces prestations à un moment ou l'autre durant cette période?

3. a) Quel était le solde créditeur du compte des prestations supplémentaires de retraite au 31 mars 1974, b) au 31 mars 1975?

**L'hon. Jean Chrétien (président du Conseil du Trésor):**

1. a) \$20,743,268.31. b) \$20,743,268.31.

2. La somme de \$58,877,913.05 a été versée sous forme de prestations supplémentaires. Au 31 mars 1975, on comptait 101,437 bénéficiaires de prestations supplémentaires.

3. a) \$34,864,550.82. b) \$76,315,285.96.

[M. Goodale.]

## LES BANQUES À CHARTE—L'INDEXATION DES PENSIONS AU COÛT DE LA VIE

Question n° 5025—**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):**

Le ministre des Finances ou, en son nom, l'inspecteur général des banques, a-t-il, depuis le 17 mars 1975, discuté de nouveau avec les banques à charte de la nécessité d'indexer annuellement les pensions versées à leurs employés retraités en fonction de l'indice d'augmentation du coût de la vie et, dans l'affirmative, le ministre est-il maintenant en mesure de dire si les banques à charte appliquent ce système à l'égard de leurs employés retraités?

**M. Jacques-L. Trudel (secrétaire parlementaire du ministre des Finances):** La politique du gouvernement n'a pas changé depuis mars 1975 et vise toujours à éviter la création de conditions spéciales à l'égard des régimes privés de pension. Pour leur part, les banques à charte ne cessent de reconnaître les besoins dans ce domaine et elles appliquent le système susmentionné en vertu duquel un supplément est versé aux employés retraités; l'indice d'augmentation du coût de la vie constitue alors le principal facteur permettant de déterminer le montant de ce supplément.

## LES DÉCRETS, ORDONNANCES ET RÈGLEMENTS STATUTAIRES—LA DATE DE LA PROCHAINE CODIFICATION

Question n° 5040—**M. Robinson:**

Le gouvernement fera-t-il connaître la date de publication de la prochaine codification des Décrets, Ordonnances et Règlements statutaires?

**M. Francis Fox (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice):** On s'attend à ce que la prochaine codification des décrets, ordonnances et règlements statutaires soit publiée au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 1977.

## LE PARC NATIONAL DES ÎLES DU SAINT-LAURENT—LE PROJET D'AGRANDISSEMENT—L'ÉVALUATION DES PROPRIÉTÉS

Question n° 5044—**M. Baker (Grenville-Carleton):**

1. Quelle relation éventuelle existe-t-il entre l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent et Parcs Canada relativement à l'agrandissement prévu du Parc national des îles du Saint-Laurent?

2. a) Combien d'évaluations de biens fonciers ont été faites dans la zone prévue pour l'agrandissement du Parc national des îles du Saint-Laurent, b) combien de propriétés ont été touchées par les évaluations entreprises jusqu'ici, c) ce travail d'évaluation se poursuit-il?

3. Combien de propriétés ont été acquises jusqu'ici par la signature de contrats d'achat et de vente?

4. Combien de propriétés le gouvernement a-t-il en option?

5. a) Où en étaient les négociations relatives aux îles Wallace, Hay, McDonald et Leeward lorsque le ministre a autorisé la reprise de l'agrandissement du parc, b) où en sont les négociations?

6. Outre les négociations déjà mentionnées, y a-t-il eu d'autres négociations depuis le 11 décembre 1975 relativement à d'autres îles ou à des terrains sur la terre ferme se trouvant dans les limites générales prévues pour le parc?

7. De quelle façon les \$300,000 prévus dans le Budget de 1976-1977 seront-ils dépensés et ces dépenses porteront-elles à la fois sur les terrains situés sur les îles et les rives?

8. Quels sont les nom et adresse des propriétaires dont on achètera les terrains avec les \$300,000 prévus au Budget?

9. Quels sont les nom et adresse des agents immobiliers ou des courtiers qui s'occupent de la vente des terrains au nom des propriétaires actuels?

10. Quels sont les nom et adresse des agents immobiliers ou des courtiers ou autres personnes qui s'occupent de l'achat des terrains au nom de Parcs Canada?

11. Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a-t-il reçu une recommandation du gouvernement de l'Ontario de mettre fin au projet d'agrandissement et d'achat de terrains et, dans l'affirmative, a) quelle est-elle, b) quelle a été la réponse du ministre?